



**Déclaration Liminaire de
l'UNSA Éducation du Vaucluse
au CTSD du 1er décembre 2014**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et messieurs les membres de ce CT-SD,

L'ordre du jour de ce CT-SD est la mise en œuvre des modalités de récupération des remplaçants exerçant dans le 1^{er} degré. Le décret (n° 2014-942 du 20 août dernier), stipule trois points essentiels :

- les heures doivent être récupérées la même année.
- le collègue ne peut travailler le mercredi et le samedi de la même semaine.
- le calendrier du temps de récupération est défini après consultation de l'enseignant concerné.

Il semblerait que sur le terrain, il en soit parfois autrement. Nous vous demandons donc, de bien vouloir veiller au respect des termes du décret dans le Vaucluse.

Nous citerons quelques contre - exemples inacceptables à ce respect :

-des rattrapages « à la sauvage » qui obligent les enseignants à finir une heure plus tôt de temps en temps, au grès de coups de fils reçus, bien souvent, le matin même.

Il semblerait plus opportun de cumuler ces heures afin de les rattraper sous la forme de journées ; quand le personnel y est favorable, sans que cela ne grève en rien la « nécessité de service ».

Pour les mêmes raisons, il ne peut y avoir de « schéma unique » de rattrapage.

Nous souhaiterions une organisation plus transparente et cohérente qui respecte les textes qui encadrent le système éducatif, répondent aux besoins du terrain dans le respect des personnels afin que chaque enseignant puisse exercer au mieux les missions qui lui sont confiées au service de la réussite de tous les élèves.

L'éducation prioritaire est également en chantier. La nouvelle définition de la carte des réseaux d'éducation prioritaire a été présentée lors du comité technique Académique du 25/11 dernier. Monsieur l'Inspecteur d'académie, je vous ai adressé à ce sujet un courrier vous demandant de rajouter ce point à l'ordre du jour. Entre-temps, la date du 8/12 a été annoncée, pour traiter la question. Notre démarche auprès du ministère a été de pouvoir « labelliser » REP des écoles sorties du réseau, suite à la sortie du collège de rattachement. Pour ces raisons, nous aurions souhaité que soit abordé dès aujourd'hui le sort des 52 écoles actuellement en EP (RRS), dites « orphelines ». Ces écoles doivent faire l'objet d'une instruction spécifique, car la majorité d'entre-elles peuvent répondre à au moins deux critères de labellisation. Nous avons besoin, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de rassurer les collègues, les parents d'élèves et les élus, quant au sort qui attend ces écoles. Il est urgent de prendre des décisions favorables au bien-être des enfants et de l'Ecole. Il est urgent de donner, à difficulté égale, des moyens égaux.

Nous attendons désormais avec impatience des réponses concrètes sur cet épineux dossier.

Je terminerai par une question d'actualité qui nous tient à cœur. L'ISAE, lors du CTSD de septembre, nous avons dit qu'à l'Unsa-Education, nous jugerions sur ses actes Mme la Ministre Najat Vallaud-Belkacem. Nous venons d'apprendre qu'elle avait répondu favorablement à notre demande d'augmentation de l'ISAE. Nous sommes satisfaits que cette indemnité, instaurée suite à des actions syndicales Se Unsa ait non seulement été mise en place, mais poursuive une courbe ascensionnelle.

Merci pour votre attention.



*l'éducation,
notre terrain d'action*